



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 09.09.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE
GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS,
Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte
GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et
Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, est excusée.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.15 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 30.08.2013.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – M.R. – P.S.-ECOLO.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.06.2013.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le P.V. de la séance du Conseil
Communal du 24.06.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître l'état
d'avancement de la mise sur pied de la Commission du Jumelage.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment les Jumelages dans ses
attributions, précise que la procédure est en cours et que la Commission du Jumelage
sera mise sur pied pour l'ouverture du Centre d'Interprétation 14-18 « Plugstreet ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande à ce qu'il soit précisé dans le
procès-verbal qu'il avait demandé à ce que des contacts soient pris, via le P.C.D.N., avec
l'exploitant de la prairie située à Comines le long de la route des Ecluses, entre le cours
d'eau le Korteker et le RAVeL situé le long du Canal Comines-Ypres.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver, moyennant la
remarque susvisée, ledit procès-verbal.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.06.2013 tel que modifié sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Finances communales. Comptes annuels de l'exercice 2012. Approbation par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut le 25.06.2013. Communication.

Monsieur le Président signale qu'en date du 25.06.2013, Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut a approuvé les comptes annuels 2012 de la Ville (Bilan, comptes budgétaire et de résultat, annexe) établis par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et rappelle que ces pièces comptables avaient été arrêtées par le Conseil Communal lors de sa séance du 27.05.2013 (7^{ème} objet).

Il précise également que Monsieur le Gouverneur demande que, comme lors de sa modification budgétaire n°1, les dépenses et les recettes des différents projets extraordinaires soient équilibrées au niveau des comptes.

Après approbation de la tutelle, les résultats en Euros, se présentent comme suit :

Compte budgétaire 2012	Recettes (droits nets)	Dépenses (engagements)	Résultat budgétaire (boni +) (mali -)
Service ordinaire	29.754.669,52	19.721.752,34	+ 10.032.917,18
Service extraordinaire	7.327.224,90	7.752.522,76	- 425.297,86
	Recettes (droits nets)	Dépenses (imputations)	Résultat comptable (boni +) (mali -)
Service ordinaire	29.754.669,52	19.488.820,07	+ 10.265.849,45
Service extraordinaire	7.327.224,90	3.804.154,09	+ 3.523.070,81

Compte de résultat 2012	Produits	Charges	Boni +/Mali -
Résultat d'exploitation (1)	22.092.458,78	20.737.416,54	+ 1.355.042,24
Résultat exceptionnel (2)	324.656,81	688.345,11	- 363.688,30
Résultat de l'exercice (1 + 2)	22.417.115,59	21.425.761,65	+ 991.353,94

Bilan au 31.12.2012	
Total Actif/Passif	85.463.871,79
Résultats globalisés (rubriques II' et III' du passif)	26.445.850,19
Réserves (rubrique IV du passif)	2.353.791,86

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ce document au dossier ad hoc.

3^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, le Conseil prend acte d'un arrêté, daté du 25 juin 2013, parvenu le jour suivant à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013, arrêtées par le Conseil Communal lors de sa séance du 27 mai 2013 (8^{ème} objet).

Monsieur le Président précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne le contenu de ces modifications budgétaires et a considéré que ces documents étaient conformes à la loi et à l'intérêt général. Toutefois, Monsieur le Gouverneur demande de rééquilibrer en dépenses et en recettes nos différents projets du service extraordinaire et ce, tant au niveau budgétaire qu'au niveau du compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ce document au dossier ad hoc.

4^e objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013. Approbation.

Le Conseil examine les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013 du C.P.A.S. arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 18 juin 2013 et parvenues le 25 juin 2013 à l'Hôtel de Ville de Comines-Warneton.

Monsieur le Président signale qu'au service ordinaire, malgré l'incorporation des résultats du compte budgétaire 2012 du C.P.A.S., lequel présente un excédent budgétaire de 1.255.946,97 €uros et donc qui a pour effet de faire passer le boni présumé au 1^{er} janvier 2013 de 0,00 €uros à ce montant de 1.255.946,97 €uros, la contribution financière de la Ville dans les frais de fonctionnement, telle que reprise aux budgets initiaux 2013, tant de la Ville que du C.P.A.S., n'a pas été revue à la baisse et reste fixée au montant initial de 2.871.075,96 €uros.

Par le biais de cette première modification budgétaire ordinaire de l'exercice, le Conseil de l'Action Sociale revoit à la hausse pas moins de 80 articles de dépenses, pour un montant total de 1.281.104,73 €uros en ce compris les dépenses suivantes :

- à l'article 000/945-01.2013, le Conseil de l'Action Sociale constitue une réserve de 40.000,00 €uros, à verser dans le fonds de réserve ordinaire, justifié comme suit : « Prévision dépenses sociales suite aux effets des sanctions chômages » ;
- à l'article 060/955-01.2013, le Conseil de l'Action Sociale décide d'augmenter de 1.009.885,69 €uros la prévision budgétaire initiale de 250.000 €uros, soit au total une prévision de 1.259.885,69 €uros pour 2013 en matière de prélèvement du service ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire.

Au service extraordinaire, le C.P.A.S. a incorporé le boni du compte budgétaire 2012, d'un montant de 756.551,31 €uros à l'article budgétaire 000/952-51.2013.

Au service extraordinaire, en dépenses, outre l'incorporation du boni du compte budgétaire, les crédits suivants ont été notamment créés ou mouvementés :

1. achat d'une centrale téléphonique – centre administratif : + 20.000 €uros ;
2. travaux à la maison – place Saint-Martin à Bas-Warneton : + 55.000 €uros ;
3. travaux et honoraires s/rénovation maison de Repos de Ploegsteert : le crédit initial de 200.000 €uros a été porté à 519.885,69 €uros ;

4. achat d'un véhicule pour la Maison de Repos Ploegsteert/Warneton : le crédit initial de 4.500 €uros a été porté à 7.000 €uros ;
5. achat d'une centrale téléphonique pour la maison de repos de Comines : le crédit initial de 60.000 €uros a été réduit à 40.000 €uros.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise que, depuis quelques années, la dotation communale au C.P.A.S. est relativement stable et que cette année, une gestion plus rigoureuse a permis une gestion différente de l'institution. Il regrette que ce type de gestion n'ait pas été mis plus rapidement en œuvre et précise que les membres du groupe M.R. émettront un vote favorable sur ce point.

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de 2013 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées lors de sa séance du 18 juin 2013.

A l'issue de cette modification budgétaire n°1 la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2013 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 13.430.120,55 € ;

Total des dépenses : 13.430.120,55 €.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°1, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2013 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 9.083.439,24 € ;

Total des dépenses : 8.343.663,16 € ;

Excédent : 739.776,08 €.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 18 juin 2013, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 9 septembre 2013, sera transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, rappelle sa proposition de procéder à l'acquisition de l'habitation voisine de la salle des fêtes de Bas-Warneton et d'en faire une maison de village.

Monsieur le Président précise que des contacts en ce sens ont été pris par les services communaux auprès du C.P.A.S. et qu'il appert de ces contacts que l'habitation susvisée n'est pas à vendre, qu'elle est destinée à être rénovée et qu'un projet de rénovation de la salle des fêtes de Bas-Warneton est prévu dans le plan d'investissement communal (P.I.C.).

5^e objet : C.P.A.S.. Comptes budgétaire, de résultat et annexe pour 2012. Bilan au 31.12.2012. Approbation. Décision.

Le Conseil prend connaissance des pièces comptables suivantes, émanant du Centre Public d'Action Sociale :

1. compte budgétaire 2012 ;

2. compte de résultat 2012 ;

3. bilan au 31.12.2012 ;

4. l'annexe.

Les documents susvisés ont été certifiés exacts le 13 mai 2013 par Madame Murielle LORIDAN, Receveuse f.f. du C.P.A.S., et ensuite vérifiés et acceptés par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 13 mai 2013, par 8 voix pour et trois voix contre.

Le compte budgétaire ordinaire 2012 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.255.946,97 €uros et un résultat comptable positif de 1.280.388,71 €uros.

Le compte budgétaire extraordinaire 2012 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 756.551,31 €uros et un résultat comptable positif de 854.613,30 €uros.

Le compte de résultat 2012 se clôture avec un boni d'exploitation de 1.086.086,68 €uros et un mali exceptionnel de 616.186,87 €uros. Ces deux résultats cumulés, d'un montant total positif de 469.899,81 €uros sont reportés au passif du bilan, à la rubrique III' (Résultats reportés) C' (de l'exercice en cours).

Le bilan au 31.12.2012 se présente comme suit :

- total de l'actif : 15.268.737,05 €uros, détaillé comme suit :
 - immobilisations incorporelles : 50.822,93 € ;
 - immobilisations corporelles (Patrimoine immobilier et mobilier, immobilisations en cours d'exécution) : 9.655.315,82 € ;
 - promesses de subsides à recevoir : 1.149.252,27 € ;
 - immobilisations financières (participations & titres) : 14.993,72 € ;
 - créances à 1 an au plus : 1.195.129,21 € ;
 - comptes financiers : 3.143.411,96 €, répartis comme suit :
 - placement de trésorerie : 2.485.555,35 €uros ;
 - valeurs disponibles : 657.856,61 €uros ;
- total du passif : 15.268.737,05 €uros, détaillé comme suit :
 - capital initial : 3.290.129,80 € ;
 - résultats capitalisés : 2.235.215,22 € ;
 - résultats reportés de l'exercice précédent : 1.007.555,79 € ;
 - résultats reportés de l'exercice en cours : 469.899,81 € ;
 - fonds de réserves ordinaire : 908.568,72 € ;
 - fonds de réserves extraordinaire : 225.008,07 € ;
 - subsides d'investissement, dons et legs reçus : 2.139.112,56 € ;
 - dettes à plus d'un an : 3.472.089,79 € ;
 - dettes à un an au plus : 1.494.231,57 € ;

- opérations pour compte de tiers : 5.178,84 € ;
- comptes de régularisation et d'attente : 21.746,88 €.

Pour rappel, l'annexe, dont le modèle a été conçu par la Région Wallonne en vue de répondre au prescrit de l'arrêté ministériel du 23.05.1997, fournit un ensemble d'informations détaillées et complémentaires qui n'apparaissent pas ou pas distinctement au bilan et aux comptes :

- les règles d'évaluation ;
- les états de certains postes du bilan et du compte de résultat ;
- les droits et engagements hors bilan ;
- les modifications apportées aux règles d'évaluation et à la présentation ;
- toutes autres informations utiles.

Sur base des dispositions de l'article 89 de la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S., après en avoir délibéré, par 18 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 voix contre, celles de Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, le Conseil Communal approuve les comptes budgétaire et de résultats 2012, le bilan au 31.12.2012 et la synthèse analytique du Centre Public d'Action Sociale.

Dûment revêtus de la mention approbative du Conseil, les comptes budgétaire et de résultats 2012, le bilan au 31.12.2012 et la synthèse analytique du C.P.A.S. seront transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S., pour toutes suites voulues.

6^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2012. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton lors de sa séance du 18 avril 2013.

Monsieur le Président commente ce document et précise que ce compte se clôture en boni au montant de 2.051 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation, par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut, du compte de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton pour l'exercice 2012.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, demande à ce que la Ville veille à ce que les Fabriques d'Eglise gèrent au plus juste leurs dépenses.

Monsieur le Président précise que des comparatifs dépenses-recettes sont effectués par les services communaux et que tout est mis en œuvre pour réduire certaines dépenses. Il cite à cet égard les marchés publics communs à la Ville, au C.P.A.S., à la Zone de Police et aux Fabriques d'Eglise en matière d'électricité et de gaz (consommations énergétiques).

7^e objet : Plan d'investissement communal 2013-2016. Approbation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que le site du dépôt communal de Warneton a été introduit dans la liste des sites à rénover (S.A.R.) et que des concertations seront mises sur pied avec les utilisateurs (société d'histoire, ...) de certains bâtiments communaux, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Travaux d'égouttage dans le Bas-Chemin à Bas-Warneton. Décompte final. Souscription de parts « F » au capital de l'intercommunale IPALLE. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, rappelle que des travaux de réfection de voirie situés face au cimetière de Bas-Warneton avaient été évoqués, mais n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Président précise que ces travaux n'étaient pas inclus dans le chantier relatif à l'égouttage, mais sont importants en ce qui concerne l'accessibilité et pourraient être effectués lors d'un prochain chantier à cet endroit.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir ce qu'il en est des travaux effectués le long de cours d'eau provinciaux et s'interroge sur la mise en vente de terrains présentés comme « à bâtir », mais situés dans des zones inondables.

Monsieur le Président précise que la Province prévoit de devenir propriétaire de certaines parcelles situées le long de ses cours d'eau, mais que l'on ne sait pas empêcher des particuliers ou des promoteurs immobiliers de procéder à l'affichage du type de publicité susvisé.

9^e objet : Travaux d'égouttage dans une partie de la rue d'Armentières au Bizet. Décompte final. Souscription de parts « F » au capital de l'intercommunale IPALLE. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Biens immobiliers. Acquisition d'une parcelle de terrain sise Chemin du Mont de la Hutte à Warneton afin d'y ériger un monument dédié à la Trêve de Noël de 1914. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise qu'il sera fait appel à une (des) association(s) locale(s) afin de mettre en œuvre le thème de la Trêve de Noël, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite connaître la suite qui a été réservée au bunker situé au Busschemeers à Ploegsteert.

Monsieur le Président précise que des travaux de sondage du béton du bâtiment ont été effectués en vue d'un éventuel déplacement dudit bunker près du Centre d'Interprétation « Plugstreet », mais qu'un risque de destruction de l'ouvrage a été constaté, pouvant compromettre ledit déplacement.

11^e objet : Biens immobiliers. Transfert, par voie d'échange, d'un immeuble communal sis à Comines-Warneton (Warneton), au lieu-dit « Le Touquet » dans le cadre du réaménagement de la RN 365 – Route Sint Eloois-Armentières et N58 Dottignies-Armentières avec la Région Wallonne – S.P.W. – Routes de Mons. Délégation. Décision

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Biens immobiliers. Vente d'une parcelle de terrain située Route des Ecluses aux Sociétés Pascual Invest et Natimax. Acte de vente. Approbation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise qu'un éventuel projet sera soumis à l'avis de la C.C.A.T.M. et sera examiné par le Collège Echevinal et les services de l'Urbanisme de Mons, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : A.S.B.I. Office du Tourisme. Désignation de six représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Délibération du Conseil Communal du 25.02.2013 (9^{ème} objet). Modification. Décision.

Cet objet est retiré de l'ordre du jour.

14^e objet : Convention-cadre de service entre I.M.I.O. et la Ville de Comines-Warneton. Approbation. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.). Projet d'aménagement de chemins et sentiers. Marché public de travaux. Cahier spécial des charges, devis et métrés. Approbation. Mode de passation du marché et critères de sélection. Fixation. Décision.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui détaille le principe des travaux projetés, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 22 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7177 au nom du Service Public de Wallonie-D.G.O.2-Direction des Voies Hydrauliques, rue de l'Hôpital Notre-Dame, 2 à 7500 Tournai, relative aux travaux de modernisation à la classe CEMT-VB de la Lys dans la traversée de Comines, entre l'écluse de Bas-Warneton et la limite de Région à Wervicq (projet de catégorie B avec étude d'incidence). Ouverture de voirie. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement de la situation juridique de la partie du RAVeL allant du Pont Rouge vers la Lys à Warneton.

Monsieur le Président rappelle que la question de la propriété (cession, prix, ...) des parcelles sur lesquelles est implanté le RAVeL et les responsabilités relatives à cette gestion ne sont pas encore réglées.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la dangerosité du croisement formé par la route de Ploegsteert et la voirie provenant de la Chaussée du Pont Rouge à Warneton.

Monsieur le Président précise que cette situation a été signalée au Service Public de Wallonie-D.G.O.1-Direction des Routes de Mons, gestionnaire de la voirie.

17^e objet : Logement. Ancrage Communal. Déclaration de politique de logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent. Mandature 2012-2018. Délibération du Collège Echevinal du 08.07.2013 (73^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement des inventaires des logements insalubres et des logements inoccupés et le rôle joué dans la matière du logement par l'agence immobilière sociale (A.I.S.).

Monsieur le Président et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, précisent que l'inventaire des immeubles inoccupés est en cours d'élaboration, que les procédures de constats prévues dans le règlement-taxe en la matière ont été mises en œuvre et qu'en ce qui concerne les logements insalubres, un agent communal a été agréé et que bien souvent, les rapports dressés concluent à la possibilité d'amélioration, par la réalisation de travaux, des logements visités. Ils précisent que c'est la S.C.R.L. LYSCO qui joue le rôle d'A.I.S. sur le territoire de Comines-Warneton.

18^e objet : Appel à projet « Commune Alzheimer Admis ». Convention. Approbation. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Handicap. Charte d'engagement proposée par l'A.W.I.P.H. pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments communaux. Approbation. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Services des Etrangers et des Passeports. Convention entre l'Etat Belge et la Ville de Comines-Warneton relative à la délivrance des titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges. Approbation. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet a : Etat des bras morts de la Lys à Warneton.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Nous avons l'honneur de solliciter votre attention en ce qui concerne la gestion des bras morts de la Lys à Warneton.

Distinction entre les deux bras morts à hauteur de Warneton.

Premier entre le centre de Warneton et le cimetière de Bas Warneton.

La Douve apporte des alluvions et forme un bouchon qui arrête aussi les alluvions amenées par la Lys elle-même. Il est nécessaire de draguer vu le problème d'inondation qui se répercute en amont sur la Douve. Si, lors du chantier de modernisation de la Lys à Comines, une inondation se développe, on aura sans doute le réflexe de monter le barrage des écluses ce qui accentuera encore la pression sur la Douve.

Second : Derrière chez CL Warneton

Le problème est différent et l'envasement a, selon mes observations, des origines diverses, si un apport naturel est possible, nous pensons qu'il provient peut-être aussi des déversements de l'usine. Nous avons constaté durant une longue période et encore maintenant que des déversements se font par des canalisations sous le halage à hauteur de la station d'épuration donc dans le bras-mort. Nous demandons qu'il soit vérifié que des déversements par ces vieilles buses sont prévus dans les plans des permis accordés à CL Warneton.

Il existe aussi un sérieux problème de développement de plantes invasives dans de nombreux endroits de la vallée de la Lys. En cause, surtout la renouée du japon et la berce du Caucase, dans une moindre mesure. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, procède à la diffusion d'un film tendant à montrer une pollution d'un bras mort de la Lys à hauteur de l'entreprise S.A. CL Warneton et précise qu'une plainte a été déposée en ce sens en date du 17.08.2013.

Monsieur le Président précise qu'une lutte contre les plantes invasives est menée par le service technique communal et que des huiles usagées ont été, pendant des années, versées dans ledit bras mort et propose de transmettre les photos et autre(s) film(s) auprès des services compétents du Service Public de Wallonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de marquer son accord sur cette proposition.

La présente décision sera communiquée, pour suites voulues, au service Environnement.

20^e objet b : Evaluations des personnels.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Nous demandons à ce que les évaluations aient des retours positifs en termes de formation. Nous regrettons fortement que dans certaines a.s.b.l., des licenciements aient eu lieu sans que les personnes licenciées aient été évaluées. ».

Monsieur le Président demande à Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, d'expliquer la procédure d'évaluation du personnel communal.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, précise que :

- le nouveau système d'évaluation en vigueur a été incorporé dans le statut administratif par décision de la présente assemblée en sa séance du 13.12.2010 (37^{ème} objet) ;
- ce système d'évaluation concerne l'ensemble du personnel communal et ne concerne donc pas le personnel des A.S.B.L. para-communales, qui disposent, de par leur autonomie, de la liberté de prévoir un tel système d'évaluation pour leurs agents ;
- l'évaluation permet de faire un « bilan » (points positifs et points à améliorer) du mode de fonctionnement d'un agent et, le cas échéant, de rectifier la manière de prestre de l'agent ;
- la procédure prévoit une grille contenant des critères d'évaluation et des possibilités de recours.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si des réserves de recrutement existent.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, s'interroge sur l'opportunité de la récente décision du Collège Echevinal de marquer son accord sur une demande de prolongation du travail introduite par un agent atteint par l'âge de la pension et regrette que cette décision ait été prise en l'absence de l'Echevin Chantal BERTOUILLE. Il estime que le renouvellement des compétences doit se faire par des appels à candidats, sur base d'inventaires des besoins et qu'il s'indique de veiller à assurer la transmission des savoirs.

Monsieur le Président précise que :

- des réserves de recrutement ont récemment été constituées par la présente assemblée ;
- l'emploi récemment prolongé par le Collège Echevinal n'était pas accessible par un agent à recruter et que la décision du Collège Echevinal était motivée par l'intérêt de faire bénéficier les services concernés de l'expérience de l'agent en question ;
- des appels à candidats sont lancés pour certains types de fonctions et que certaines fonctions exigent des formations ;
- des agents communaux, sous l'impulsion du Directeur Général, ont suivi ou suivent des formations utiles (notamment les formations en sciences administratives dispensées au sein de l'Institut Provincial de Formation) et que le suivi de formations est un élément profitable à la Ville ;
- le suivi de formations permet une évolution de carrière pour les agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, et Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, quittent la séance.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement des nouvelles épreuves de recrutement de sapeur-pompier.

Monsieur le Président rappelle que des instructions visant à permettre aux personnes intéressées de préparer au mieux les épreuves intellectuelles et physiques ont été données en ce sens auprès du service Incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.05 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.